

ANIMATIONS CLUBS « MINI POUSSIN(E)S / POUSSIN(E)S »
PETITS TIGRES « TORA-NO-KO TAI-KAI »
CAHIER DES CHARGES DES ANIMATIONS
SAISON 2018/2019

DEFINITION :

Dans la lignée du dispositif mis en place par le Comité JUDO 64, nous donnons la possibilité aux clubs d'organiser plusieurs animations « MINI POUSSIN(E)S / POUSSIN(E)S » permettant aux jeunes de cette catégorie d'âge, de participer à des Tournois Educatifs de proximité.

Ces animations ayant principalement une visée éducative, il importe de veiller à la qualité de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'accueil des participants et « l'ambiance » autour des tapis.

Ces animations doivent se dérouler sur une durée d'environ 2 h.

L'objectif de ces rencontres est :

- Ouvrir le plus grand nombre sur « l'environnement judo ».
- Intéresser et fidéliser ces catégories d'âge par un système d'animations évolutives.
- Participer à sa formation technique et faciliter son entrée future dans la compétition.
- Permettre à chacun de pouvoir s'exprimer en « technique » et/ou en « efficacité ».
- Faire participer pleinement tout le monde sans l'élimination précoce de certains.
- Eviter de « distiller » une élite dans cette catégorie d'âge en plein développement.

REGLEMENT

ORGANISATION :

L'organisation se fait en partenariat avec le Club Organisateur et le Comité Judo des Pyrénées Atlantiques.

Le club organisateur fait une demande auprès du comité. Il s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour ces catégories d'âges.

Les Animations sont programmées au moins **un mois à l'avance** et doivent se dérouler sur une journée.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons d'organiser vos animations avant le 05 Mai 2019.

Le Président du club organisateur aura la responsabilité de l'organisation (respect des directives fédérales).

L'Enseignant du club organisateur aura la responsabilité des contenus et recommandations techniques et pédagogiques.

Compte rendu vers le comité : Compte rendu succinct à renvoyer au comité dans la semaine qui suit : nom des clubs, effectifs, signature du président attestant que tous les participants étaient licenciés et possédaient un certificat médical en règle. Retour des feuilles de poules au vite

Ces animations doivent réunir au moins trois clubs.

AIDE :

Le Comité Judo 64 s'engage à fournir tous les documents administratifs (feuilles de poules, tickets d'inscriptions, diplômes...). Aide possible d'un membre de l'Equipe Technique Départementale.

ENGAGEMENTS :

Les engagements se feront auprès du club organisateur par mail obligatoirement ou il sera stipulé les noms et prénoms de chaque participant (moyen de contrôler les licences pour le club organisateur).

PARTICIPANTS :

Se référer au règlement FFJDA (Textes officiels).

- MINI POUSSIN(E)S à partir de la ceinture blanche. **Pas de passeports**
- POUSSIN(E)S à partir de la ceinture blanche/jaune. **Passeports obligatoires**